

DISPOSITIF DE PREPARATION

NOUVEAUX EXAMENS ASSISTANT(E) TERRITORIAL(E) PRINCIPAL(E) DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

ACPB principal 2^{ème} classe
-PROMOTION INTERNE-

ACPB principal 2^{ème} classe
-AVANCEMENT GRADE-

ACPB principal 1^{ère} classe
-AVANCEMENT GRADE-

Contact de vos correspondants CNFPT par courriel : prenom.nom@cnfpt.fr

Coordinatrice Danielle Gros	Isère Annick Rostoll 04 76 15 05 06	Savoie Stéphanie Lutier 04 79 85 03 73	Haute-Savoie Martine Blondeau 04 50 33 98 76	Drôme / Ardèche Sandrine Cibert 04 75 82 27 23
---------------------------------------	--	---	---	---

Lieu de formation (si effectif suffisant) : Grenoble-St Martin d'Hères, Seynod, Le Bourget du Lac, Valence

◆ Réforme du cadre d'emploi :

Suite à la réforme de la catégorie B, le cadre d'emploi des ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES a été entièrement réformé. Ce cadre d'emploi est dorénavant ouvert à deux niveaux :

- Assistant territorial « ACPB » : niveau BAC
- Assistant territorial principal 2^{ème} classe « ACPB Pal2 » : niveau BAC + 2

Différents concours et examens permettent d'y accéder.

Avant de choisir l'une des préparations que nous vous proposerons, nous vous conseillons vivement de vous mettre en contact avec le service RH de votre collectivité pour étudier, en fonction de votre situation personnelle (et au vu de votre dossier carrière), quel concours ou examen vous allez pouvoir présenter, notamment au regard des conditions d'accès à ces concours et examens.

Pour plus d'informations sur les épreuves et la date prévisionnelle du prochain examen, consulter les calendriers et les brochures disponibles sur le site du centre de gestion de votre département ou du centre de gestion organisateur de l'examen.

◆ Pré-requis nécessaires :

Pour vous permettre d'élaborer votre projet, nous vous indiquons ci-dessous les domaines de pré-requis utiles pour ces examens : Connaissance de l'environnement territorial, organisation et gestion des collectivités territoriales, politiques locales, actualité territoriale, connaissances essentielles de l'environnement juridique et des nouvelles réglementations, notamment dans votre domaine d'activité ; Capacités de lecture rapide et efficace, prise de notes, expression écrite et qualités rédactionnelles de niveau Bac +2, capacités d'analyse et de réflexion ; compétences en encadrement et gestion d'équipe ; parfaite connaissance de la spécialité choisie pour l'examen.

Pour plus de précisions sur les épreuves, consulter la brochure concours sur le site du CDG de votre département ou du CDG organisateur de l'examen.

◆ Conditions d'inscription :

Avant de vous inscrire en préparation, pensez à vérifier si vous remplissez les conditions d'inscription à l'examen que vous choisissez, en consultant la brochure concours sur le site du centre de gestion organisateur ou du centre de gestion de votre département.

Le CNFPT accueillant en formation des agents en position d'activité dans une collectivité territoriale, les agents en congé maladie, en congé maternité, ou en disponibilité, ne peuvent pas assister aux journées de formation.

◆ Tests de positionnement :

L'accès à cette préparation est conditionné à un test de positionnement destiné à vérifier si l'agent dispose des pré-requis indiqués ci-dessus : présence obligatoire, en l'absence l'inscription à la préparation sera annulée.

.../...

◆ Epreuves préparées : Formation commune à toutes spécialités

1-TRONC COMMUN : **connaissances fondamentales** en lien avec le cadre d'emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Ces journées devront être suivies d'un travail personnel important de la part des stagiaires.

2- PREPARATION A L'ECRIT : **Rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier

3- PREPARATION A L'ORAL : **Entretien avec le jury** ayant pour point de départ un exposé du candidat

◆ Durée et déroulement de la préparation (sous réserve de modification) :

Contenu de la préparation	Durée en jours
Test de positionnement préalable	0.5
Tronc commun	Prévisionnel 3
Méthodologie et entraînement à l'épreuve de NOTE avec devoirs sur table et devoirs intersession	6
e-formation : accès à des ressources complémentaires sur plateforme de formation à distance	
Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury (pour les admissibles)	2
Conférences, à choisir dans l'offre régionale (publiée sur le site de la délégation) en fonction des besoins propres de chaque stagiaire.	3 jours conseillés

Cette préparation nécessite l'utilisation d'un ordinateur avec accès à internet et à une imprimante.

◆ Inscription à la préparation :

Renvoyer le bulletin d'inscription, dûment complété (notamment rubriques « motivations de l'agent et de la collectivité ») et muni de toutes les signatures requises, à l'adresse de la Délégation CNFPT Rhône-Alpes GRENOBLE, impérativement avant la date limite (cachet de la poste, date du mail ou fax, faisant foi).

L'examen et la spécialité choisis doivent être clairement indiqués sur le bulletin d'inscription.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les enseignements proposés sont en eux-mêmes insuffisants pour déboucher sur une réussite s'ils ne s'accompagnent pas d'un travail personnel, régulier et assidu. L'agent doit donc compléter cette préparation, selon ses besoins, par des formations modulaires et/ou des rencontres thématiques (cf. Offre générale du CNFPT : www.cnfpt.fr).

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire ou de sa collectivité